



Programme de certification informatique et TICE

1. Contexte:

Conscient de l'importance de la validation des compétences du personnel éducatif, le Ministère de l'Éducation Nationale lance, en partenariat avec Microsoft, le **Programme de Certification en informatique et en Technologies d'Information et de Communication pour l'Éducation (TICE)**.

L'initiative du **Programme de Certification** répond aux besoins de l'étape actuelle notamment en ce qui concerne la généralisation des TIC pour l'éducation qui est un objectif stratégique du Programme **GENIE**. Elle s'inscrit aussi dans une démarche complémentaire visant l'amélioration de l'offre en matière de formation à l'usage des TICE et sa reconnaissance nationale et internationale à l'instar des pays ayant adopté ces certifications.

2. Objectifs

Ce programme s'est assigné comme principal objectif de permettre au personnel éducatif de bénéficier d'une formation certifiante dans le but de mieux exploiter les opportunités offertes en matière de formation spécialisée et mondialement reconnues dans le secteur des TICE.

3. Cibles

Ce programme de formation & certification sera proposé durant 3 ans, au corps pédagogique et administratif du Ministère de l'Éducation Nationale, à savoir les enseignants, les enseignants stagiaires, les inspecteurs, les directeurs et les administratifs.

4. Démarche de montage

Une des étapes importante dans la mise en œuvre d'une certification informatique et TICE est celle de la définition des compétences visées chez les bénéficiaires. Dans le cadre du **Programme de Certification**, le « socle de compétences » est défini et devrait être maîtrisé par le personnel éducatif dans les 148 centres de formation et de certification mis en place par le programme GENIE dans l'ensemble des Académies Régionales d'Éducation et de Formation et au sein des Centres Régionaux aux Métiers de l'Éducation/Formation (CRMEF).

En plus, le processus de certification repose sur la constitution par le candidat d'un **PORTFOLIO** (dossier numérique de compétences) faisant état des savoirs acquis et de la mobilisation des compétences requises pour l'obtention du certificat. Ce portfolio de validation doit rendre compte de situations professionnelles au cours desquelles le candidat a mobilisé les connaissances et compétences générales et spécifiques acquises lors des formations ou pendant l'exercice de son métier et qui sont requises pour la délivrance du certificat.

Un grand nombre situations diverses permettent de mobiliser les compétences du certificat et donc de construire le portfolio du candidat :

- ✓ **Les activités en situation professionnelle authentique,**
- ✓ **Les activités en situation de formation.**

